

la nouvelle réglementation relative aux hautes écoles édictée par la Confédération (loi sur l'encouragement et la coordination des hautes écoles, LEHE) et par les cantons (concordat sur les hautes écoles), l'accréditation institutionnelle des hautes écoles en tant que telle incombe désormais au Conseil suisse d'accréditation (→ *chapitre Degré tertiaire, page 175*).

Si les règlements de reconnaissance de la CDIP prévoient une formation en haute école pour tous les enseignantes et enseignants, ils ne prescrivent pas de forme institutionnelle particulière. Sur les 21 000 personnes suivant un cursus de formation à l'enseignement, 90 % ou presque le font en HEP (→ figure 274), mais d'autres institutions forment, elles aussi, des enseignantes et des enseignants (→ figure 273).

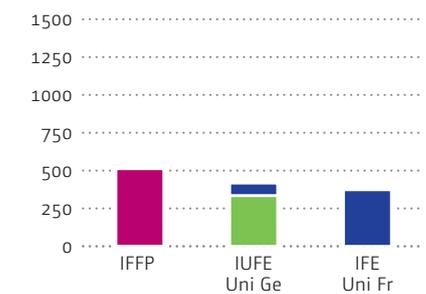
Les règlements de reconnaissance ne contiennent pas non plus de prescriptions détaillées quant aux contenus des cursus. Les établissements les définissent en se basant en principe sur les curriculums des différents degrés scolaires. Pour certaines thématiques transversales, la Conférence des recteurs édicte des recommandations applicables à l'échelle nationale. En 2012, par exemple, elle a publié ses recommandations relatives aux Mesures pour l'intégration de l'éducation en vue d'un développement durable (EDD) dans la formation des enseignantes et des enseignants (*COHEP, 2012*). Un récent état des lieux dresse cependant un bilan mitigé. Si l'EDD occupe effectivement une certaine place dans les cursus des HEP, on ne peut de loin pas parler d'une intégration complète telle qu'elle est recommandée. C'est pourquoi les auteurs renvoient à l'application cantonale des plans d'études régionaux, cadre dans lequel il importerait d'aborder de manière plus conséquente la mise en pratique de l'EDD dans la formation des enseignantes et des enseignants (*Swissuniversities, 2017*). La chambre des HEP de la Conférence des recteurs assure un suivi de la mise en œuvre des recommandations en matière d'EDD.

273 Étudiantes et étudiants d'autres types de hautes écoles ou d'institutions spécialisées dans la formation à l'enseignement, 2016

Ne sont mentionnés que les types de hautes écoles qui décernent des diplômes reconnus par la CDIP ou la Confédération, qui sont affiliées à la chambre HEP de la Conférence des recteurs et dont les étudiants sont pris en compte dans le SIUS.

Données: OFS.

Nombre d'étudiantes et d'étudiants



■ Degrés préscolaire et primaire
■ Degrés secondaires I et II
■ Degré secondaire II, formation professionnelle

IFFP Institut fédéral des hautes études en formation professionnelle

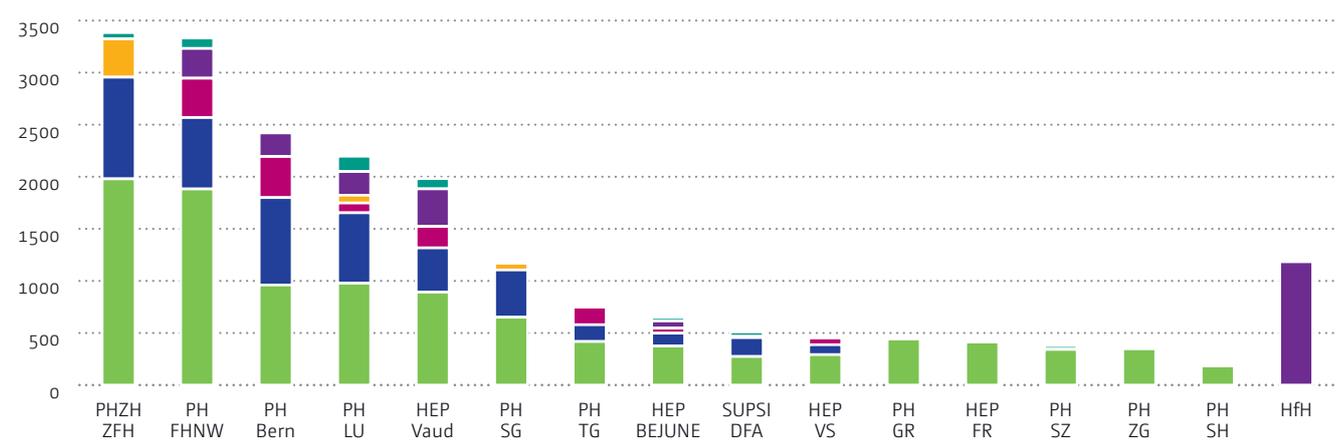
IUFE Institut universitaire de formation des enseignants, Université de Genève

IFE Institut de formation à l'enseignement au secondaire, Université de Fribourg

274 Étudiants des hautes écoles pédagogiques, 2016

Données: OFS.

Nombre d'étudiantes et d'étudiants



■ Degrés préscolaire et primaire
■ Degré secondaire I
■ Degré secondaire II, culture générale
■ Degré secondaire II, formation professionnelle
■ Pédagogie spécialisée intégrative, logopédie
■ Autres filières

La figure montre les quinze hautes écoles pédagogiques suisses (y compris les sections et départements intégrés dans une HES) qui proposent des cursus généralistes pour former des enseignantes et des enseignants de l'école obligatoire. Ces quinze HEP accueillent 95 % des personnes qui se préparent à enseigner à l'école obligatoire (degrés préscolaire et primaire ainsi que degré secondaire I). La Haute école intercantonale pour la pédagogie curative (HfH) est une HEP spécialisée dans la pédagogie curative.